

226C0262
FR0013482791-FS0190

9 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NACON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mars 2026, la société anonyme Bigben Interactive SA (396 rue de la Voyette, CRT2, 59273 Fretin) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 février 2026, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société NACON et détenir 61 924 391 actions NACON représentant 111 285 665 droits de vote, soit 56,72% du capital et 67,96% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote NACON².

¹ Sur la base d'un capital composé de 109 172 490 actions représentant 163 753 734 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. communiqué de presse de la société NACON en date du 17 février 2026.